



196742 - Changement de nom et nouveau baptême

question

Si je changeais de nom, devrais-je faire procéder à une cérémonie de baptême marquant le changement du nom inscrit auprès d'Allah ou doit on considérer que ce nom est interchangeable?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le changement de nom n'oblige l'intéressé à organiser une nouvelle cérémonie de baptême. On lit dans les fatwa d'Ibn Outhaymine (10/850): **Il est permis de changer de nom pour en adopter un autre meilleur, si le premier véhicule un sens peu approprié puisque le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a changé des noms licites. Ce changement ne nécessite pas la répétition de la cérémonie de baptême comme le croient certains gens du commun.** Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [43021](#) et la réponse donnée à la question n° [14626](#).

Allah le sait mieux.